

**Déclaration liminaire des élus Force Ouvrière**

Monsieur le Président,

En préambule, le syndicat Force ouvrière, avec la CGT et Solidaires a pris la décision de participer à une journée de grève nationale pour s'opposer à l'austérité et revendiquer l'augmentation des salaires.

Il s'agit, avant tout, de rompre avec la logique économique libérale, qui, de déréglementations en privatisations, a non seulement paupérisé et exclu, mais également percuté de plein fouet le pacte républicain et ses valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité.

En effet, la loi MACRON est un texte qui ne vise qu'à donner des gages aux marchés, au patronat, dans la droite ligne du pacte budgétaire européen avalisé par la France. Les conséquences de cette loi sont plus de déréglementation, plus de privatisation, moins de droits et moins de protection collective pour les salariés. Cette loi affaiblit le code du travail au profit du code civil. Il est bon de rappeler que le code civil s'applique dans le cadre de relations individuelles régies sur un plan d'égalité. Le code du travail, quant à lui, a été élaboré pour permettre la protection des salariés qui sont subordonnés à leurs employeurs. Or force est de constater que la loi MACRON, en limitant sa portée, réduit la protection des salariés.

Cette logique s'accompagne par l'affaiblissement des missions de l'Etat, de fusions des régions, de suppressions des départements, de regroupements forcés des communes en intercommunalités à plus de 20 000 habitants, et de métropolisation imposée : l'actuelle contre-réforme conduit à l'éloignement de la puissance publique.

FORCE OUVRIERE s'oppose ainsi à cette transformation de la République en « fédération de régions » autonomes et omnipotentes conduisant à l'instauration de droits différents selon les régions ou les métropoles. Cette réforme remet en cause l'indivisibilité, la cohérence, la lisibilité, l'unicité et, du coup, l'égalité républicaine, c'est-à-dire l'égalité de droit.

Le présent CTL conjoint DRFIP Nord DIRCOFI Nord est réuni sur le même objet que celui du 22 janvier 2014 à savoir le recouvrement des créances complexes et à risque par le PRS du Nord .Force est de constater qu' après plus d'un an cette expérimentation n'a pas encore commencé , dans l'attente d'un arrêté ministériel à paraître . Son périmètre a toutefois été modifiée excluant les créances recouvrées par voie de rôle pour l'interrégion .Cette configuration est-elle définitivement écartée de l'expérimentation puisqu'elle n'est reprise par aucune autre interrégion .FO exprime son soutien aux collègues impactés par cette expérimentation dans laquelle ils se sont investis sans en voir le démarrage .

**Les élus FO-DGFIP.**